

23 déc 2022 -16:58

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2022](#)

Approbation des contrats de service public de la SNCB et de performance d'Infrabel

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé le contrat de service public de la SNCB et le contrat de performance d'Infrabel.

Au surlendemain du dernier rapport du GIEC et en toute cohérence avec l'accord de gouvernement visant à diminuer de 55 % nos émissions de CO2 d'ici 2030, le train fait partie de la solution. La SNCB et Infrabel sont ainsi des partenaires indispensables.

Le gouvernement fédéral a adopté, le 6 mai 2022, une Vision 2040 pour l'avenir du rail qui fixe le cadre de ses intentions pour les 20 prochaines années et dont la première concrétisation sont les contrats de service public de la SNCB et de performance d'Infrabel. Ces contrats permettront la réalisation des missions de services publics à un niveau quantitatif et qualitatif cohérent par rapport aux ambitions reprises dans la Vision Rail 2040. Ils constituent également une première étape essentielle dans la réalisation progressive du *modal shift* attendu vers des moyens de transport plus durables.

Concrètement, le contrat de performance définit les tâches déléguées à Infrabel. Ainsi, à côté de son rôle de gestionnaire d'infrastructure, il est attendu qu'Infrabel se positionne comme gestionnaire de flux et de promoteur du rail, en dialogue avec les entreprises publiques et privées auxquelles elle rend service.

Le contrat de service public de la SNCB précise les prestations de service public qui sont attendues de l'opérateur ferroviaire. Elles se déclinent en deux grands domaines : l'offre de transport d'une part et les autres services offerts aux voyageurs d'autre part (accueil, information, gestion des gares, activités de sécurité, etc.).

Les projets d'arrêté royal sont soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal portant approbation du contrat de performance conclu entre l'Etat et la société anonyme de droit public Infrabel

Projet d'arrêté royal portant approbation du contrat de service public conclu entre l'Etat et la société anonyme de droit public SNCB

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la
Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos
Porte-parole (FR)
+32 478 34 23 77
pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be